

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 novembre 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. Arnold Holmes
 Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-RAG-6103 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

6.1 Achat d'un nouveau projecteur

Adoptée.

2019-RAG-6104 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 en y retirant la résolution 2019-RAG-6093 puisque le programme la concernant a été fermé pour épuisement de fonds.

Adoptée.

2019-RAG-6105 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 58 614.53 \$ et la liste des comptes payés au montant de 24 393.44 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 30 octobre 2019 au montant de 16 276.99 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 octobre 2019

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 91 300.95 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 010.62 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 31 octobre 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour octobre 2019 ainsi qu'un état comparatif au 30 septembre 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente le rapport des permis émis pour octobre 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de participation financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de participation financière pour la Clinique Santé Haute-Gatineau. Le conseil mentionne qu'il y aurait des pressions à faire au gouvernement à ce sujet puisque ça ne devrait pas être aux municipalités de financer une clinique santé, mais bien au ministère de la Santé. Pour cette raison, le conseil ne participera pas financièrement, mais il est prêt à appuyer toutes demandes ou pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci finance la Clinique.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Fin de l'aide financière - Volet 3

Un nouveau volet était sorti pour obtenir une subvention supplémentaire pour compléter toutes les démarches du plan de sécurité civile. Malheureusement, le programme s'est fermé très rapidement pour cause de fonds épuisés. Nous ne pourrions donc pas présenter une demande comme prévu.

2019-RAG-6106

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'INSTALLATION D'UNE SILHOUETTE SUR LE BORD DE LA
ROUTE 105**

CONSIDÉRANT QUE la zone scolaire limitant la vitesse à 50 km/h est très courte à Bois-Franc et que nous avons beaucoup de problèmes dû à la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous nos efforts pour faire diminuer la vitesse dans cette zone est sans résultat;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de faire la demande au ministère des Transports pour l'installation d'une silhouette sur l'accotement afin d'inciter les gens à diminuer leur vitesse. Tous les coûts afférant à l'installation de cette silhouette seraient défrayés par la municipalité de Bois-Franc, celle-ci ne demande que l'autorisation de l'installer, et ce, dès la fonte des neiges au printemps et jusqu'au début de celle-ci en novembre.

Adoptée.

2019-RAG-6107

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 166 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE**

CONSIDÉRANT QUE le mois d'octobre est un mois où il y a encore de très belles fins de semaine pour faire une vente de garage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes afin d'ajouter cette fin de semaine à notre règlement sur les ventes de garage;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'ajouter la fin de semaine de l'Action de Grâce au règlement afin d'autoriser les ventes de garage à cette date.

Adoptée.

2019-RAG-6108

PROPOSITION « CLÉ EN MAIN » DE CHGA

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de renouveler la proposition « Clé en main » de CHGA au montant de 1 550 \$ plus taxes applicables pour l'année 2020.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déclaration de compétence de la MRC – Projet de règlement

La directrice présente au conseil un projet de règlement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau mentionnant que celle-ci a l'intention de prendre compétence sur la cueillette de déchets et recyclage ainsi que du composte qui arrive en 2020. Nous n'avons pas plus de

détails pour l'instant, mais dès qu'il y aura des développements supplémentaires dans ce dossier, la directrice les apportera au conseil.

2019-RAG-6109

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE PFM-MADA

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Bois-Franc d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM et du MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la PFM et le MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc procède à la création d'un comité de pilotage PFM-MADA sous la responsabilité de l' élu responsable de questions familiales et aînées (RQFA)

Le comité de pilotage PFM-MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - En recommandant des projets porteurs des préoccupations « famille » et « aînés ».
- De proposer un projet de politique familial, un plan d'action pour la famille fusionné à un plan d'action pour les aînés afférent à la politique aînés de la MRCVG et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et des aînés;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM-MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM-MADA;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité/MRC à intégrer le principe « penser et agir famille-aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Les membres constituant ce comité de pilotage PFM-MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux de la famille ou des aînés sont :

- M^{me} Michelle Payette (RQFA)
- M^{me} Julie Jolivette (Mairesse et RQFA MRC Vallée-de-la-Gatineau)
- M^{lle} Magalie Raby (représentante adolescente)
- M^{lle} Léane Renaud (représentante adolescente)
- M^{me} Helen Lemieux (représentante des aînés, santé/maintien à domicile)
- M. Ernest Bastien (représentant des aînés, transport)
- M^{me} Annick Céré (représentante de la famille, garderie en milieu familial, comité loisirs)
- M^{me} Louise Pelletier (représentante de la famille)
- M. Mario Danis (Chargé de projet PFM-MADA MRC Vallée-de-la-Gatineau)

Adoptée.

2019-RAG-6110

ADOPTION DU DOCUMENT CADRE DE POLITIQUE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de Bois-Franc d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles;

CONSIDÉRANT le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique de la famille;

CONSIDÉRANT le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité de Bois-Franc et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc adopte le document-cadre de politique de la famille tel que présenté par son comité de pilotage PFM-MADA.

Adoptée.

2019-RAG-6111

ADOPTION DU PLAN D'ACTION PFM-MADA

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de Bois-Franc d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles et ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers;

CONSIDÉRANT le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles afférent à la politique de la famille (PFM) de la municipalité de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT le financement reçu du Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés (MADA) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité de Bois-Franc et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc adopte le plan d'action PFM-MADA tel que présenté par le comité de pilotage PFM-MADA.

Adoptée.

2019-RAG-6112

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI PFM-MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc s'est dotée d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la fusion de ces deux plans d'action en un seul document;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc procède à la création d'un comité de suivi PFM-MADA sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familles et aînés de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de :

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche PFM-MADA.

- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille ou les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

QUE ce comité soit constitué de :

- M^{me} Michelle Payette (RQFA)
- M^{me} Julie Jolivette (Mairesse et RQFA MRC Vallée-de-la-Gatineau)
- M^{lle} Magalie Raby (représentante adolescente)
- M^{lle} Léane Renaud (représentante adolescente)
- M^{me} Helen Lemieux (représentante des aînés, santé/maintien à domicile)
- M. Ernest Bastien (représentant des aînés, transport)
- M^{me} Annick Céré (représentante de la famille, garderie en milieu familial, comité loisirs)
- M^{me} Louise Pelletier (représentante de la famille)
- La future coordination PFM-MADA de la municipalité de Bois-Franc (ressource partagée)
- La future coordination MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau issue du programme de soutien et à la mise en œuvre des plans d'action MADA (Volet 2)

Sur invitation

- M. Mario Danis, Agent de liaison à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, responsable du comité « Municipalisation du développement social »

Adoptée.

2019-RAG-6113

ACCEPTATION DE PARTICIPER À LA DÉMARCHE DE LA MRC À SE DOTER D'UNE RESSOURCE DE COORDINATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Bois-Franc de pouvoir mettre en œuvre les divers éléments que contient son plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT la charge que peut représenter cette mise en œuvre pour une petite municipalité et la MRC;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc accepte de participer à la démarche de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau visant à se doter d'une ressource de coordination à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA.

Les principaux mandats de cette ressource seraient alors :

Coordination et soutien

- Coordonner la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action MADA de l'organisme;
- Soutenir les municipalités participantes dans la mise en oeuvre et le suivi des plans d'action MADA;
- Accompagner les comités de mise en oeuvre et de suivi des municipalités participantes;
- Appuyer les responsables administratifs de l'organisme et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en oeuvre les plans d'action MADA;
- Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en oeuvre et le suivi des plans d'action MADA.

Concertation et mobilisation

- Assurer la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de l'organisme;
- Développer le réseautage entre les élus responsables des questions « aînés » sur le territoire de l'organisme;
- Développer des partenariats avec les organismes du milieu pour favoriser la mise en oeuvre des plans d'action MADA, dont les tables de concertation locales et régionales;
- Identifier les obstacles à la réalisation des plans d'action MADA et identifier des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés;
- Collaborer à l'organisation des rencontres régionales MADA.
- Faire la promotion de la démarche MADA, de ses programmes gouvernementaux associés, des rencontres régionales ainsi que des journées thématiques MADA auprès des municipalités participantes.

Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau avec l'étroite collaboration de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2019-RAG-6114

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il

entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kim Bernatchez et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget 2020 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 687 829 \$

Adoptée.

2019-RAG-6115

ENTENTE ENTRE CERTAINES MUNICIPALITÉS – LANCEMENT EN COMMUN D'UN APPEL D'OFFRES POUR ADJUGER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET DE SOUTIEN CONTINU DU RÉSEAU INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4° de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales d'Aumond, de Blue Sea, de Bois-Franc, de Cayamant, de Déléage, de Lac Ste-Marie, de Low, de Montcerf-Lytton et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont antérieurement signifié leur intérêt pour le lancement en commun d'un appel d'offres pour adjudger un contrat de services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique et qu'un suivi sera fait avec ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de lancer cet appel d'offres pour elles et en leur nom;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités locales, incluses dans le territoire de la MRC, pourraient éventuellement se joindre audit contrat, sous conditions;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et a soumis à ce conseil un sommaire du document d'appel d'offres intitulé Appel d'offres – Services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique des municipalités, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour les municipalités délégantes et en leur nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu :

- QUE la municipalité de Bois-Franc se porte formellement partie, par la présente, à une entente avec les municipalités ayant confirmé leur intérêt, et autres municipalités qui pourraient éventuellement se joindre à cette entente sous conditions, aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture de services décrits dans le document d'appel d'offres intitulé Appel d'offres – Services professionnels et techniques et de soutien continu du réseau informatique des municipalités joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- QUE le conseil de la municipalité de Bois-Franc délègue exclusivement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;
- QUE le conseil de la municipalité de Bois-Franc engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

Adoptée.

2019-RAG-6116

DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La municipalité de Bois-Franc adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité de Bois-Franc adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour Bois-Franc, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENTS

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la municipalité de Bois-Franc se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adoptée à l'unanimité.

2019-RAG-6117

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA CONCERNANT LE RESURFAÇAGE DE LA ROUTE 105

CONSIDÉRANT QUE l'état de la Route 105 se dégrade d'année en année et que le resurfaçage de cette route est nécessaire à partir de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

QUE

la municipalité de Bois-Franc appuie la municipalité de Kazabazua dans sa demande au ministère des Transports d'inclure dans sa prochaine programmation des travaux, le resurfaçage de la Route 105 à partir de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117;

ET QUE

la présente résolution soit transmise à M. Robert Bussière, député du comté de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et pour information à M. William Amos, député de la circonscription de Pontiac.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution d'Opération Nez Rouge

La directrice présente au conseil une demande de contribution financière d'Opération Nez Rouge. Le conseil ne fait pas de don monétaire, mais une équipe sera formée parmi les conseillers afin de faire une soirée de bénévolat pour Nez Rouge.

2019-RAG-6118

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bois-Franc reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bois-Franc désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;
QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la municipalité de Bois-Franc :

- Annie Pelletier, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
- Sylvie Lévesque, conseillère municipale
- Annie Pelletier, représentante de l'administration
- Jason Campbell, représentant du service d'incendie qui nous dessert;
- Philippe St-Jacques, représentant des travaux publics;
- Alexandre Proulx, représentant du service de police;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;

d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;

d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;

d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;

d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;

d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;

d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée.

2019-RAG-6119

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bois-Franc reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sylvie Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Annie Pelletier, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Annie Pelletier soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Inauguration du projet en culture

La mairesse mentionne aux conseillers que l'inauguration pour le projet de culture (photos anciennes et arts) se fera le lundi 11 novembre pour la forme d'un 5 à 7 vins et fromages.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Inauguration du Parc Branchaud

La directrice demande à Mme Sylvie Lévesque, responsable du projet du Parc Branchaud, à quel moment elle désirerait faire l'inauguration du Parc. Celle-ci mentionne qu'avec l'arrivée du temps froid et la neige, l'inauguration aura lieu au printemps 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Prévisions budgétaires 2020

La directrice générale demande aux conseillers s'ils ont des demandes spécifiques à mettre au budget pour 2020. Comme certains conseillers ont reçu des demandes pour des machines supplémentaires au centre de conditionnement, un montant sera inclus au budget pour faire l'achat de nouveaux appareils.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Changement de nom pour le bureau de comptable

La directrice présente une lettre au conseil venant du bureau de M. Michel Lacroix. Celui-ci mentionne dans la lettre que suite à des changements dans les associés, le bureau a changé de nom. Il ne nommera maintenant Lacroix & Associés Inc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour septembre 2019

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de septembre 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution de la MRC

La directrice présente au conseil une résolution reçue de la MRC informant les municipalités qu'il y a eu changement dans le plan et règlement de zonage de la Ville de Maniwaki suite à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adopté conformément à l'article 53.11.4 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La nature des changements concerne les zones inondables.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi sur l'indemnisation suite à l'évacuation du Foyer Père Guinard

La directrice mentionne au conseil que l'assurance du CISSSO a accepté notre demande de dédommagement concernant les bris et usures dans la salle municipale. L'assurance enverra le chèque pour le dédommagement et les travaux seront effectués après la période des fêtes. .

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résumé de la formation sur l'initiation aux changements

La directrice remet aux conseillers un résumé de la formation que Julie Jolivette, mairesse et Michelle Payette, conseillère, ont assisté. Celles-ci mentionnent que la formation était très intéressante.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Projecteur

La directrice mentionne que le projecteur que nous avons est de plus en plus désuet et que l'image n'est plus à son meilleure. Il faut souvent bouger le fil à l'arrière pour que l'image redevienne potable et comme il sert souvent dans des locations de la salle, il serait opportun de le changer pour un modèle plus récent. Les conseillers demandent à la directrice de mettre un montant pour cela au budget 2020.

2019-RAG-6120

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale